

# POUR VOTRE SÉCURITÉ !

Les **6** bonnes raisons

de se garer en marche-arrière



# Les 6 bonnes raisons

## de se garer en marche-arrière

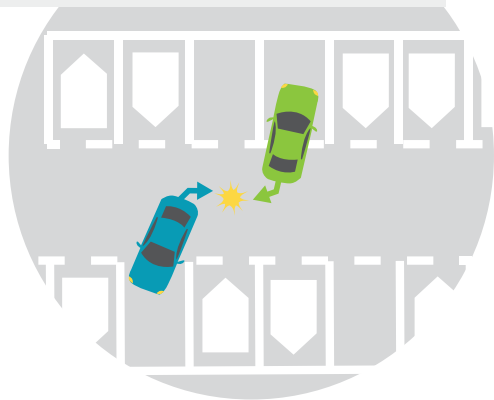
### 1 SE RENDRE PLUS VISIBLE

Lorsque l'on fait la manœuvre au début, on commence voiture sur chaussée et donc **visible de loin** (On ne surprend personne).

Lorsque l'on fait la manœuvre en repartant, on est sur le parking donc moins visible de **ceux qui roulent sur la chaussée**.

### 6 ÉVACUER RAPIDEMENT EN CAS DE DANGER

Certaines entreprises rendent cette manœuvre en marche arrière obligatoire pour pouvoir **démarrer très rapidement** en cas d'incendie ou **danger** imminent.



### 5 OPTIMISER SON DÉPART

En majorité, on est toujours beaucoup **plus pressé** et **fatigué** lorsque l'on **repart** que lorsque l'on arrive. Alors réduisons le danger en étant dans le bon sens lorsque l'on est le plus vulnérable.



## 2 LIMITER LES PROBLÈMES LIÉS AUX INTEMPÉRIES

2

Il est beaucoup plus facile de manœuvrer dès en arrivant parce qu'on a roulé depuis quelques temps : le véhicule n'a **aucun problème de buée ou givre**. Ce ne sera plus le cas si vous reprenez votre véhicule après un long stationnement, surtout en hiver.

3

## 3 FACILITER LA MANOEUVRE

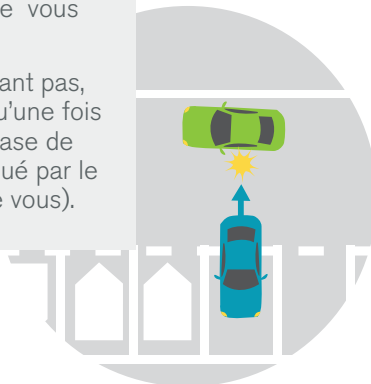
Les roues les **plus difficiles** à ranger sont les **roues arrières** du fait qu'elles ne braquent pas. Il est donc important de les ranger en premier. S'il reste à fignoler, cela sera d'autant plus facile si ce sont les roues avant qu'il vous reste à ranger. Regardez pourquoi vous vous stationnez dans un rangement en créneau en marche arrière ! Pourriez-vous le faire en marche avant ?

4

## 4 NE PLUS ÊTRE BLOQUÉ PAR UN STATIONNEMENT GÊNANT

Rangé en marche avant, vous pouvez vous retrouver dans **l'impossibilité de repartir** si par malheur un véhicule stationne derrière vous trop près.

Vos roues arrières ne braquant pas, vous ne pourrez manœuvrer qu'une fois vos roues avant sorties de la case de stationnement (justement bloqué par le véhicule mal stationné derrière vous).



# BIEN STATIONNÉ, ON A TOUS A Y GAGNER !



**Stcs**  
Santé travail  
CHOLET • SAUMUR

34 boulevard de la Victoire,  
BP 50008, 49308 Cholet Cédex  
Tél. : 02 41 49 10 70 ■ Fax : 02 41 49 10 73

<http://stcs.sante-travail.net>